



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

huile d'olive

Question écrite n° 8280

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de la production oléicole en France. La consommation mondiale se situe autour de deux millions de tonnes. Certains pays sont très fortement producteurs comme l'Espagne (1 million de tonnes), l'Italie (450 000 tonnes), le Portugal (80 000 tonnes) et la Grèce. La France pour sa part produit quelque 5 000 tonnes alors que la consommation dans l'Hexagone se situe aux alentours de 100 000 tonnes. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour favoriser cette production en France et en promouvoir l'image.

Texte de la réponse

L'oléiculture française occupe une place modeste au sein de la production européenne et mondiale. Pour des raisons climatiques, l'aire naturelle de production de l'olivier est limitée au sud-est de la France. Afin de favoriser le développement de l'oléiculture française, les pouvoirs publics ont soutenu un programme de plantation de 3 500 hectares entre 1998 et 2005, qui devrait permettre d'atteindre un potentiel de production d'huile d'olive de près de 7 000 tonnes. Toutefois, en raison de facteurs climatiques et épidémiologiques, la production reste encore très en deçà, atteignant respectivement 4 400 tonnes et 3 348 tonnes sur les deux dernières campagnes. Les produits issus de l'oléiculture française occupent un marché de niche, essentiellement local, caractérisé par des produits haut de gamme. La production oléicole française doit donc rester proportionnée aux possibilités de mise en marché et son développement doit s'accompagner de mesures de promotion. À ce titre, la valorisation de l'origine des produits est permise, via les dispositifs nationaux et européens de reconnaissance des appellations d'origine contrôlée et protégée, qui couvrent aujourd'hui la quasi-totalité de l'aire de production de l'huile d'olive. Par ailleurs, les pouvoirs publics soutiennent des programmes de promotion européens déposés par les interprofessions, visant à favoriser l'émergence de marchés sur le territoire français et à l'international. Notamment, des programmes ciblés sur l'utilisation de l'huile d'olive dans la restauration française et sur l'accès de produits gourmets méditerranéens aux États-Unis sont à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8280

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6424

Réponse publiée le : 18 décembre 2007, page 8006